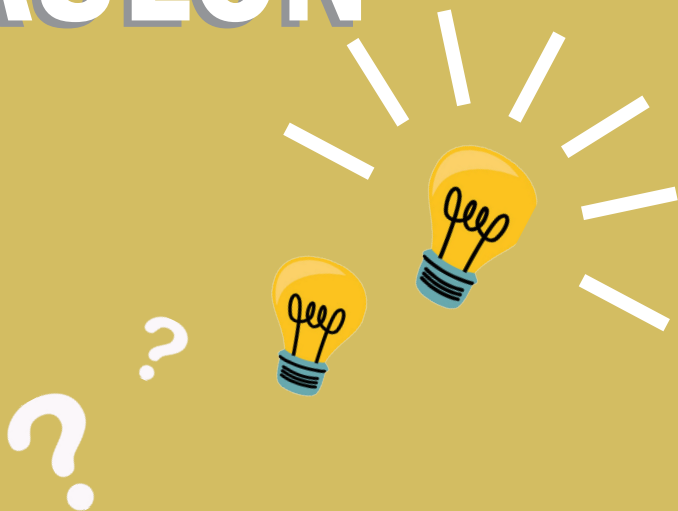


BUDGET PARTICIPATIF DE BAULON

N°4



**Et vous,
c'est quoi
votre projet
pour améliorer
notre commune ?**

Pour être validé, votre projet doit respecter certains critères...

- Satisfaire à l'intérêt général : *c'est-à-dire répondre à un intérêt collectif, il ne s'agira pas ici de financer des projets individuels.*
- Entrer dans une des thématiques suivantes : *l'intergénérationnel / la culture / le développement durable / le vivre ensemble / la citoyenneté / Aménagement des espaces publics et mobiliers urbains, valorisation du patrimoine / espaces verts / solidarité / jeunesse / sports, loisirs, associations / propreté urbaine / sécurité, tranquillité publique .*
- Concerner des dépenses d'investissement : *(aménagement, travaux, ou achats d'équipements) et non des dépenses de fonctionnement (organisation d'événements, subventions, services, frais de personnel ou d'entretien).*
- Ne pas nécessiter une acquisition de terrain, de local.
- Respecter l'environnement.
- Ne pas concerner des prestations d'étude.
- Ne doit pas générer de coût de fonctionnement : *outre le petit entretien et la maintenance, les projets ne peuvent pas engendrer des dépenses de fonctionnement supplémentaires, c'est-à-dire des dépenses nécessaires pour la gestion des services (frais de personnel...)*

**La commune met
5 000€
entre les mains des habitants :
C'est le moment de proposer
votre projet !
Ouvert à tous à partir de 10 ans...**

**Site : www.baulon.fr
Facebook : [villedebaulon](https://www.facebook.com/villedebaulon)**



Grâce au budget participatif, la commune de Baulon propose pour la quatrième fois aux habitants de monter des projets et faire de notre commune un lieu plus agréable.

Vous disposez d'un budget d'investissement de 5 000€. Alors allez y, lancez-vous !

La somme sera consacrée au financement d'un ou plusieurs projets que vous aurez proposés et qui auront été soumis au vote des habitants.

Les projets lauréats seront mis en œuvre par la commune.

Site : www.baulon.fr
Facebook : [villedebaulon](https://www.facebook.com/villedebaulon)

4 Du 28 juin (soir)
au 13 sept. 18h30

Les habitants votent

Le pouvoir est entre les mains des habitants ! Ce sont eux qui décideront lequel sera réalisé, en votant pour le projet qu'ils préfèrent.

Chaque habitant, à partir de 10 ans, pourra voter une seule fois pour un seul projet. Une urne sera installée à la Mairie, à la médiathèque et à la Ruche.

Le vote sera également possible en ligne sur le site de la mairie.



1 Du 1 février au 10 mai
Vous proposez !

A titre individuel ou collectif (association, classe avec un adulte, groupe de voisins, famille...) à partir de 10 ans (accompagné d'un adulte) et sans condition de nationalité, tous les habitants peuvent proposer leurs idées !

Attention votre idée doit respecter certains critères (voir dernière page) et ne pas dépasser le budget.

Pour faire votre proposition, il suffit de remplir un formulaire ou de compléter celui en ligne sur le site de la mairie.

N'hésitez pas à détailler au maximum votre projet et surtout laissez-nous vos coordonnées.



2 Du 13 mai au 14 juin
Nous étudions...

Les dossiers seront vérifiés par un comité (collectif de citoyens composé d'habitants, d'agents municipaux et d'élus) pour s'assurer notamment du respect des critères (coût, intérêt collectif...)

Les dossiers seront ensuite analysés par les services municipaux pour constater leur faisabilité sur le plan technique, financier et juridique.

Si votre projet passe ces étapes, il sera soumis au vote des habitants!

3 Le 28 juin à 18h30
Vous défendez votre projet !

Votre idée, c'est bien évidemment la meilleure, alors il va falloir la présenter et même la défendre pour qu'elle soit retenue par les habitants! Venez à la Ruche avec vos amis, votre famille... car en fin de soirée vos soutiens pourront, tout comme l'ensemble des habitants présents, mettre leur bulletin dans l'urne pour choisir le projet qu'ils veulent voir réalisé!

Pour ceux qui n'auront pas pu venir découvrir «en live» les projets, vous pourrez le faire, des panneaux d'exposition seront installés à la Ruche.

5 Le 13 sept. à 18h30
Dépouillement et annonce lauréat

Le dépouillement aura lieu en direct à la Ruche, vous pourrez y assister !

Nous annoncerons le nom du ou des vainqueurs en direct, puis en ligne sur le site et le Facebook de la mairie.

La réalisation des projets sera engagée dès que possible et au plus tard l'année suivante.

Les lauréats seront associés à la réalisation du projet pour en découvrir les différentes étapes.

